

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT  
SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE**

PORTANT SUR LES ACTIONS ÉMISES PAR LA SOCIÉTÉ

ELF AQUITAINE



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

TOTAL S.A.



**TOTAL**

PRÉSENTÉE PAR



**BNP PARIBAS**

**Prix de l'Offre : 305 € par action Elf Aquitaine (coupon du solde du dividende 2009 attaché)**

**Durée de l'Offre : du 16 au 29 avril 2010 inclus**

Le présent communiqué établi conjointement par les sociétés TOTAL S.A. et Elf Aquitaine est diffusé conformément aux dispositions de l'article 231-27 2° et 3° et de l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

**Avis important**

A l'issue de l'offre publique de retrait, la procédure de retrait obligatoire prévue par l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier sera mise en œuvre. Les actions Elf Aquitaine qui n'auront pas été apportées à l'offre publique de retrait seront transférées à la société TOTAL S.A. le jour de négociation suivant la clôture de l'offre publique de retrait, soit le 30 avril 2010, moyennant une indemnisation de 305 € par action Elf Aquitaine (coupon du solde du dividende 2009 attaché).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son Règlement général, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 13 avril 2010, apposé le visa n°10-091 en date du 13 avril 2010 sur la note d'information conjointe aux sociétés TOTAL S.A. et Elf Aquitaine relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire portant sur les titres Elf Aquitaine en circulation non encore détenus par TOTAL S.A. ou Elf Aquitaine.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, les documents contenant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables respectivement des sociétés TOTAL S.A. et Elf Aquitaine ont été déposés auprès de l'AMF le 13 avril 2010.

La note d'information conjointe aux sociétés TOTAL S.A. et Elf Aquitaine visée par l'AMF ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables des sociétés TOTAL S.A. et Elf Aquitaine, sont disponibles sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et de TOTAL S.A. ([www.total.com](http://www.total.com)) et sans frais auprès de :

**TOTAL S.A.**

2 place Jean Millier, La Défense 6  
92400 Courbevoie

**BNP Paribas**

4 rue d'Antin  
75002 Paris

**Elf Aquitaine**

2 place Jean Millier, La Défense 6  
92400 Courbevoie

**BNP Paribas Securities Services**

3 rue d'Antin  
75002 Paris